

rable député de Vancouver-Sud ou grâce à l'esprit de collaboration du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

J'aimerais prendre quelques instants seulement pour développer l'idée que j'ai intercalée hier soir dans le discours de l'honorable député de Vancouver-Sud. Si le gouvernement libéral fédéral tient vraiment à ce programme,—je n'ai pas de doutes au sujet du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social car je suis persuadé que peu de choses pourraient le réjouir davantage que de voir ce régime inscrit dans nos recueils de loi,—s'il s'intéresse, dis-je, aux problèmes de santé et de bien-être, je l'invite à parler franchement ou encore à ne pas mâcher ses mots en s'adressant aux quatre premiers ministres libéraux de quatre provinces canadiennes. Le premier ministre Frost pourrait très bien répondre à l'honorable représentant de Vancouver-Sud: "En admettant que j'accepte, cela porterait le total des provinces à quatre, mais le plan ne pourrait quand même pas entrer en vigueur." Si vous décidiez le Québec à y adhérer,—naturellement si vous pouviez décider le Québec et l'Ontario à y adhérer ce serait parfait,—ce pourrait être différent, mais si vous ne pouvez obtenir l'adhésion ni du Québec ni de l'Ontario, si vous n'avez que l'Ontario, la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan, il faudrait que vous en trouviez deux de plus.

Où allez-vous les trouver? Il y a au Canada quatre provinces qui ont un gouvernement libéral: Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, l'Île du Prince-Édouard et le Manitoba. Il me semble que si des libéraux comme l'honorable représentant de Vancouver-Sud et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social veulent que ce plan entre en application, ils devraient faire en sorte que ces quatre premiers ministres se rendent compte de l'importance de leur situation relativement à cette formule.

J'ai remarqué ce qu'a dit le ministre à propos du premier ministre Frost. J'ai remarqué aussi l'esprit de collaboration avec lequel le ministre a abordé l'ensemble de cette question, mais il me semble que les premiers ministres de ces quatre autres provinces libérales jouent un rôle extrêmement important. J'ai l'impression que le ministre progresserait bien plus vite s'il pouvait seulement obtenir que ces premiers ministres libéraux étudient sérieusement la question. Oui, le premier ministre Frost peut dire: "Peu importe mon adhésion ou mon abstention, il n'y aurait que quatre provinces qui auraient souscrit à l'entente: l'Ontario, la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan." Si deux des provinces libérales donnaient leur adhésion, deux du groupe

Manitoba, Île du Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, alors il y en aurait cinq, et il n'en faudrait plus qu'une.

Le Gouvernement devrait choisir l'une ou l'autre de ces deux attitudes, s'il est sérieux au sujet de sa proposition. Ou bien il devrait reviser la proposition à l'égard du pourcentage que le gouvernement fédéral est disposé à verser, ou bien il devrait parler franchement aux provinces libérales pour que soit pratiquée la formule établie par le gouvernement fédéral. J'engage le Gouvernement à prendre l'une ou l'autre de ces décisions, sinon les deux. Même si le programme peut avoir des lacunes, que nous déplorons, néanmoins ce serait un pas dans la bonne voie. Ce serait un commencement après tant d'années, soit 37 ans, où les libéraux promettent l'assurance-santé. Il est grand temps pour nous de faire au moins les premiers pas sur la voie qu'a tracée le gouvernement fédéral en soumettant cette proposition aux provinces.

(Le crédit est adopté.)

Subventions générales à l'hygiène—

264. Octroi de subventions générales à l'hygiène aux provinces, aux Territoires du Nord-Ouest et au Territoire du Yukon, d'après les modalités et les montants apparaissant au détail des affectations et aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, y compris l'autorisation, nonobstant l'article 30 de la loi sur l'administration financière, de prendre pour l'année courante des engagements n'excédant pas en tout \$48,460,401,—\$33,750,000.

M. Green: Monsieur le président, je désire signaler deux points au ministre à propos de ce crédit. Il y a là-bas d'abord la possibilité d'affecter une partie de ces subventions à la construction de petits hôpitaux. À l'heure actuelle, les conditions exigées sont telles qu'il est impossible à un hôpital de moins de 30 lits d'y satisfaire.

L'hon. M. Martin: Nous avons versé de nombreuses subventions à des hôpitaux ayant moins de 30 lits. Un hôpital de l'ouest de l'Ontario n'en avait que neuf.

M. Green: La difficulté s'est présentée en Colombie-Britannique; elle est attribuable, je crois, aux normes exigées par les règlements. Dans les petites villes, il n'est pas nécessaire que les hôpitaux disposent de tous les services d'un hôpital de ville.

L'hon. M. Martin: L'honorable député pourrait-il me donner des détails à propos de ce cas afin que je puisse vérifier?

M. Green: Ce cas s'est produit à Agassiz où les citoyens essayaient d'élaborer un plan en vue de la construction d'un petit hôpital, mais il semble bien que les exigences étaient telles qu'il ne leur a pas été possible de réunir les conditions requises pour obtenir de l'aide. Le ministre voudrait peut-être expliquer au comité comment ces règlements